

SHUFILL SILICONE YELLOW SHORE A40 FIRM (A) 250 ML

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission: 23/07/2021 Date de révision: 23/07/2021 Remplace la version de: 08/02/2021 Version: 1.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : SHUFILL SILICONE YELLOW SHORE A40 FIRM (A) 250 ML
UFI : 40FE-VGRP-3HM7-OC56
Code du produit : 210104250
Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : Revêtements

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Glue-U Adhesives B.V.
Droogdokkeneiland 8
5026 SR Tilburg - Nederland
T 013 - 545 3118
sales@glue-u.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français ou en allemand
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

SHUFILL SILICONE YELLOW SHORE A40 FIRM (A) 250 ML

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Mélanges/Substances: FDS UE > 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Phrases supplémentaires : Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Cette substance / ce mélange contient des composants considérés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB).

Contient des substances PBT/vPvB $\geq 0.1\%$ évaluées conformément à l'annexe XIII de REACH

Composant	
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)	Cette substance remplit les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII Cette substance remplit les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)	Cette substance remplit les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII Cette substance remplit les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)	Cette substance remplit les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII Cette substance remplit les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

Composant	
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE(540-97-6)	La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE(541-02-6)	La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE(556-67-2)	La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

SHUFILL SILICONE YELLOW SHORE A40 FIRM (A) 250 ML

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune donnée disponible

3.2. Mélanges

Remarques : polymère silicone réticulant par addition

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE substance de la liste candidate REACH (Dodecamethylcyclohexasiloxane (D6)) Substance PBT; substance vPvB	N° CAS: 540-97-6 N° CE: 208-762-8 N° REACH: 01-2119517435-42	0,1 – 1	Non classé
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE substance de la liste candidate REACH (Decamethylcyclopentasiloxane (D5)) Substance PBT; substance vPvB	N° CAS: 541-02-6 N° CE: 208-764-9 N° REACH: 01-2119511367-43	0,1 – 1	Non classé
OCTAMETHYLCYCLOTETRAASILOXANE substance de la liste candidate REACH (Octamethylcyclotetrasiloxane (D4)) Substance PBT; substance vPvB	N° CAS: 556-67-2 N° CE: 209-136-7 N° Index: 014-018-00-1 N° REACH: 01-2119529238-36	0,1 – 0,25	Flam. Liq. 3, H226 Repr. 2, H361f Aquatic Chronic 4, H413

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Lui montrer cette fiche ou, à défaut, l'emballage ou l'étiquette.
Premiers soins après inhalation	: Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: En cas de contact avec la peau, éliminer les résidus de produit avec un chiffon ou un morceau de papier. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse. Si les troubles continuent, consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste et / ou symptômes, consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Aucune caractéristique et aucun effet caractéristiques connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Jet d'eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. poudre sèche. mousse anti-alcool.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau. Poudre d'extinction alcaline.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Reactivité en cas d'incendie : Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie.

SHUFILL SILICONE YELLOW SHORE A40 FIRM (A) 250 ML

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxyde de silicium. Dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) et un vêtement de protection étanche au gaz et résistant aux produits chimiques.

Autres informations : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau. Débarrassez-vous des résidus de combustion et de l'eau d'extinction contaminée conformément aux réglementations officielles.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence : Attention : ce produit peut rendre le sol très glissant.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne laissez pas le produit pénétrer les égouts ou se mélanger aux eaux de surface ou souterraines. S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Éliminer le produit conformément aux réglementations locales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7). Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne extraction / ventilation du lieu de travail. Éviter toute source d'ignition. Conserver à l'écart de la chaleur. Mesures normales pour la protection préventive contre les incendies.

Mesures d'hygiène : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas inhaler la vapeur/les aérosols. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : En raison du risque de décomposition, éloignez les contaminants de toute nature (en particulier les métaux lourds) et les alcalis.

Conditions de stockage : Protéger de l'humidité et de l'eau. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Matières incompatibles : Acides et bases.

Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Respectez la fiche de données techniques.

SHUFILL SILICONE YELLOW SHORE A40 FIRM (A) 250 ML

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

SHUFILL SILICONE YELLOW SHORE A40 FIRM (A) 250 ML	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
	Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	73 mg/m ³
Aiguë - effets locaux, inhalation	73 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, inhalation	73 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	73 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	13 mg/m ³
Aiguë - effets systémiques, orale	3,7 mg/kg de poids corporel
Aiguë - effets locaux, inhalation	13 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, orale	3,7 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	13 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	13 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,44 µg/L
PNEC aqua (eau de mer)	0,044 µg/L
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0,59 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,059 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,15 mg/kg poids sec
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	41 mg/kg de nourriture
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	10 mg/l

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

SHUFILL SILICONE YELLOW SHORE A40 FIRM (A) 250 ML

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne extraction / ventilation du lieu de travail. Les graisses avec des valeurs limites sur le lieu de travail dans les préparations liquides ne provoquent pas de pollution par la poussière (exposition) sur le lieu de travail, car elles ne se présentent pas sous une forme respirable.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. EN 166

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements de protection à manches longues. EN 14605

Protection des mains:

Caoutchouc butyle. Temps de rupture : > 480 min. Épaisseur du matériau : > 0,5 mm. Classe 6. Les temps de passage obtenus selon la norme EN 374 partie III ne sont pas déterminés dans des conditions normales de fonctionnement. Par conséquent, une durée d'utilisation maximale de 50% du temps de rupture est recommandée. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre.

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. Filtre combiné A / P (EN 141)

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Apparence	: Liquide.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Aucun renseignement disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Aucun renseignement disponible
Inflammabilité	: Pas disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Non applicable.
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Non applicable.
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Non auto-inflammable
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Non applicable.
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: Eau: Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Non applicable.
Pression de vapeur	: < 100 hPa (20 °C)
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Densité	: 1,08 g/cm ³ (20 °C)
Densité relative	: Pas disponible

SHUFILL SILICONE YELLOW SHORE A40 FIRM (A) 250 ML

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non applicable.
Taille d'une particule	: Aucune donnée disponible
Distribution granulométrique	: Aucune donnée disponible
Forme de particule	: Aucune donnée disponible
Ratio d'aspect d'une particule	: Aucune donnée disponible
État d'agrégation des particules	: Aucune donnée disponible
État d'agglomération des particules	: Aucune donnée disponible
Surface spécifique d'une particule	: Aucune donnée disponible
Empoussiérage des particules	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse relative d'évaporation (éthanol=1)	: Non applicable.
Conductivité	: Pas assez.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Conserver à l'écart des oxydants, acides forts et bases fortes. Acides.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Acides. bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

SHUFILL SILICONE YELLOW SHORE A40 FIRM (A) 250 ML

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg Conclusion par analogie
----------------	--------------------------------------

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

DL50 orale rat	4800 mg/kg Méthode : OECD 401
DL50 cutanée rat	> 2400 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	36 mg/l/4h Méthode : OECD 403 Source : GESTIS

SHUFILL SILICONE YELLOW SHORE A40 FIRM (A) 250 ML

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)	
DL50 orale	> 5000 mg/kg (rat) (méthode OCDE 401)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg Méthode : OECD 402
CL50 Inhalation - Rat	8,67 mg/l/4h Méthode : OECD 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Peut provoquer une irritation de la peau, en cas de contact prolongé ou répété pH: Non applicable.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Le contact avec les yeux est probablement irritant pH: Non applicable.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Aucune réaction de sensibilisation observée
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

11.2.2. Autres informations

Autres informations	: En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons
---------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Les informations expérimentales relatives aux propriétés écotoxicologiques du produit lui-même ne sont pas disponibles.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)	
CL50 - Poisson [1]	> 0,022 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
CE50 - Crustacés [1]	0,015 mg/l Daphnia magna (puce d'eau)

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)	
CL50 - Poisson [1]	> 16 µg/l Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) système d'écoulement (méthode ocde 204)
CE50 - Crustacés [1]	> 2,9 µg/l Daphnia magna (puce d'eau)(méthode OCDE 202)NOEC
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 2000 mg/l les boues d'épuration 3h, essai statique
CE50 96h - Algues [1]	Pseudokirchneriella subcapitata > 12 µg/l (méthode OCDE 201)
NOEC chronique poisson	> 14 µg/l, 90d Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) (méthode OCDE 210)
NOEC chronique crustacé	> 15 µg/l, 21d Daphnia magna (puce d'eau)essai semi-statique (méthode OCDE 211)
Indications complémentaires	Pas d'informations complémentaires disponibles

SHUFILL SILICONE YELLOW SHORE A40 FIRM (A) 250 ML

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.2. Persistance et dégradabilité

SHUFILL SILICONE YELLOW SHORE A40 FIRM (A) 250 ML

Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même en ce qui concerne la biodégradabilité. Le produit est insoluble et flotte sur l'eau. Peut être séparé mécaniquement dans une station d'épuration.
------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SHUFILL SILICONE YELLOW SHORE A40 FIRM (A) 250 ML

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Non applicable.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible concernant la bioaccumulation.

OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)

BCF - Poisson [1]	12400 Pimephales promelas (48h, 28d)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	5,1

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	8,023
------------------------------------------------	-------

12.4. Mobilité dans le sol

SHUFILL SILICONE YELLOW SHORE A40 FIRM (A) 250 ML

Ecologie - sol	Absorbe dans le sol après la libération.
----------------	------------------------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

SHUFILL SILICONE YELLOW SHORE A40 FIRM (A) 250 ML

Résultats de l'évaluation PBT	Cette substance / ce mélange contient des composants considérés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB)
-------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Composant

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)	Cette substance remplit les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII Cette substance remplit les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)	Cette substance remplit les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII Cette substance remplit les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII
OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)	Cette substance remplit les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII Cette substance remplit les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Étant donné que le produit n'est pas soluble dans l'eau, les données écologiques telles que par ex. les valeurs de biodégradabilité, de DCO et de DBO5 ne peuvent pas être déterminées par analyse. Selon l'état actuel de nos connaissances, le produit ne contient pas de métaux lourds et de composés de la directive CE 2000/60 CE

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

SHUFILL SILICONE YELLOW SHORE A40 FIRM (A) 250 ML

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID /

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport, Les classifications de transport données dans ce document sont données à titre indicatif uniquement et basées uniquement sur les propriétés du matériau non emballé telles que décrites dans cette fiche de données de sécurité, Les classifications de transport peuvent varier en fonction du mode de transport, de la taille de l'emballage et des différences régionales / resp. réglementations nationales				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Voir la rubrique 6-8

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Code IBC : Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Contient une substance de la liste candidate REACH à une concentration $\geq 0.1\%$ ou avec une limite spécifique plus basse:

Dodecaméthylcyclohexasiloxane (D6) (EC 208-762-8, CAS 540-97-6), Octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) (EC 209-136-7, CAS 556-67-2),

Decaméthylcyclopentasiloxane (D5) (EC 208-764-9, CAS 541-02-6)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

SHUFILL SILICONE YELLOW SHORE A40 FIRM (A) 250 ML

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Restrictions professionnelles : Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives (MuSchG)
Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG)

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK: 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Classe de stockage (LGK, TRGS 510) : LGK 10 - Liquides inflammables

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – : OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE est listé

Vruchtbaarheid

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Cette fiche a été entièrement remaniée (modifications non signalées).

Abréviations et acronymes	
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
EN	Norme européenne
FDS	Fiche de Données de Sécurité
WGK:	Classe de pollution des eaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

SHUFILL SILICONE YELLOW SHORE A40 FIRM (A) 250 ML

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Abréviations et acronymes	
CE50	Concentration médiane effective
DNEL	Dose dérivée sans effet
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
NOEC	Concentration sans effet observé
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
STP	Station d'épuration

Sources des données

: Les informations de nos fournisseurs, telles que les données de la "Base de données des substances enregistrées" de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) sont utilisées pour établir la fiche de données de sécurité. Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit. Ces données sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cependant, ils ne garantissent pas les propriétés du produit et n'établissent pas de relation juridique contractuelle. Méthode de classification: . Propriétés physiques et chimiques: la classification est basée sur les résultats des mélanges testés. Dangers pour la santé et l'environnement: la méthode de classification des mélanges en fonction des composants du mélange (formule de somme).

Conseils de formation

: Sur la base des données de la fiche de données de sécurité et des réglementations du lieu de travail, les employés doivent être régulièrement formés à l'utilisation des produits. Les réglementations nationales relatives à la formation continue sur l'utilisation de produits dangereux pour les travailleurs doivent être respectées.

Texte intégral des phrases H et EUH	
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.